



Déclarations et Discours

N° 78/11

PROGRAMME D'ACTION COMMUNE

Intervention du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, à la réunion ministérielle de l'OCDE, à Paris le 14 juin 1978.

On a assisté, ces deux dernières années, à une reprise économique inégale dans la zone de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le taux réel de croissance économique s'est maintenu en deçà du chiffre réalisable établi par le conseil ministériel à sa réunion de 1976. Par voie de conséquence, le chômage s'est maintenu à un niveau élevé. Toutefois, nous ne devons pas oublier les progrès réels qui ont été accomplis dans d'autres secteurs. Les taux d'inflation désordonnés de 1975-1976 ont été coupés de moitié et plusieurs États membres qui avaient alors d'énormes déficits en compte courant ont réussi à réduire ou à éliminer ces déséquilibres. Ce processus s'est fait sans l'utilisation généralisée de politiques protectionnistes ou l'application d'autres mesures semblables. Ces succès ont été gagnés d'arrache-pied et il n'est donc pas surprenant que nous n'ayons pas totalement réussi à réaliser chacun de nos objectifs assez ambitieux.

Dans la période qui vient, nous devons veiller dans toute la mesure du possible à ce que nos efforts pour régler les problèmes en suspens ne compromettent pas nos réalisations. Nous avons été très conscients de ce danger lorsque nous avons formulé notre politique économique; c'est d'ailleurs pour cette raison que notre ministre des finances a annoncé dans son dernier budget des mesures qui renforceront la demande intérieure, diminueront les pressions inflationnistes et favoriseront le changement structurel.

Le secrétaire général propose dans le même esprit un programme d'action commune qui vise à assurer une croissance non inflationniste par une meilleure utilisation de la main-d'oeuvre, du capital et des ressources. Le programme exige la collaboration de nombreux pays et englobe plusieurs politiques sectorielles. Outre qu'il comprend les objectifs macro-économiques traditionnels, il fait également place à des éléments comme l'énergie et le commerce, à l'intérieur de la zone OCDE et avec les pays en développement, et en vient même à une approche commune des problèmes que créent des déséquilibres structurels qui risquent de s'incruster dans nos économies nationales. Cet ensemble de positions est une réponse constructive à nos problèmes actuels et mérite notre appui. On reconnaît généralement la nécessité d'une croissance plus rapide dans la zone OCDE. La perpétuation de la stagnation actuelle entraînerait une sous utilisation chronique dans nos ressources et une utilisation inefficace des ressources déjà exploitées. L'attente d'une croissance lente découragerait les nouveaux investissements et les innovations, puisque les entreprises se montrent prudentes devant un affaissement prévu de la courbe de la demande. Cela retarderait le processus d'adaptation et d'ajustement structurels et ne ferait qu'ajouter de l'eau aux moulins des pessimistes. Un faible taux de croissance réelle ne suffirait pas à réduire sensiblement les taux de chômage. La perpétuation

d'un taux de chômage élevé forcera encore davantage les gouvernements à prendre des mesures unilatérales pour protéger leurs secteurs menacés. Cette protection et ce maintien d'industries qui ne sont plus concurrentielles retardera le processus d'ajustement structurel nécessaire et réduira ainsi les possibilités d'amélioration de la productivité et donc du revenu réel, et perpétuera la lenteur de la croissance de nos économies.

Étant donné les fortes interactions entre nos économies, nous ne pourrions corriger cette tendance si la formulation de nos politiques ne se fonde pas sur la consultation. Lorsque l'une de nos économies prend une voie sensiblement plus expansionniste, une bonne partie de l'impact des mesures expansionnistes peut se perdre dans la hausse du niveau des importations, si les autres économies ne sont pas également en phase d'expansion. En pareil cas, la détérioration du solde en compte courant de l'économie en expansion peut être telle qu'il lui sera impossible de poursuivre sa politique de stimulation économique. Voilà pourquoi la solution à notre problème réside dans une coopération internationale qui permette de formuler nos politiques nationales en fonction d'un appui attendu des politiques de nos partenaires commerciaux. C'est une solution de ce genre que propose le plan d'action commune du secrétaire général.

Permettez-moi de souligner que le Canada, en tant qu'un des pays qui devraient selon les prévisions relever leur taux de croissance en 1978 et 1979, entend jouer sa pleine part. Nous visons un taux réel de croissance sensiblement supérieur à celui de 1977 et nous avons pris des initiatives pour atteindre cet objectif. Par ailleurs, nous avons activement recours à des mesures "macro-micro" économiques pour contenir les pressions inflationnistes.

La prise d'actions communes en matière de croissance défavorisera davantage le Canada que certains autres pays en ce qui concerne la possibilité de fournir de nouveaux stimulants. Mais il reste, à notre avis, que cette approche avantagera le Canada et le monde en général étant donné les effets directs de stimulation qu'elle suppose et la confiance dans la vigueur future de nos économies qu'elle peut susciter chez le secteur privé. Nous nous attendons à ce que les autres membres de l'OCDE qui sont dans une position suffisamment forte prennent toutes les mesures expansionnistes que leur permettent leurs cadres institutionnels et politiques. A cet égard notre programme d'action commune doit évidemment chercher avant tout à éviter une nouvelle accélération de l'inflation.

Si l'on veut que réussisse le plan du secrétaire général, il est particulièrement important que les pays à fort excédent en compte courant prennent des mesures fermes pour ramener ces déséquilibres à des limites acceptables par des moyens qui permettront la croissance des exportations des autres pays. L'élimination des entraves au commerce est une façon particulièrement utile d'atteindre cet objectif parce qu'elle favorise l'efficacité en même temps que la croissance. Du même coup, les pays dont les déficits en compte courant s'expliquent en bonne partie par leurs importations pétrolières peuvent se doter de meilleures politiques énergétiques visant à rééquilibrer leur balance des paiements et à rationaliser l'utilisation de leurs ressources.

Les déséquilibres du compte courant-excédent ou déficit, qui ne sont pas corrigés par des apports soutenus de capitaux peuvent également avoir une influence perturbatrice sur les marchés des changes. La persistance de fluctuations importantes du taux de change ne fait qu'accroître l'incertitude des hommes d'affaires ainsi que les pressions en faveur d'une intervention de l'État; par ailleurs, elles sont un mécanisme nécessaire d'ajustement international aux différents taux d'inflation, à l'évolution de la conjoncture commerciale et aux mouvements de capitaux à long terme. Aussi, toute politique d'intervention ne devrait pas viser davantage à réduire les variations désordonnées à court terme. C'est là, en fait, la politique du Canada. Toutefois, les déséquilibres de la conjoncture économique intérieure se reflètent dans les fluctuations des taux de change, et ce sont justement ces déséquilibres structurels qui doivent être éliminés si l'on veut assurer la stabilité du marché des changes.

Un élément essentiel du programme proposé par le secrétaire général veut que les membres ici présents réaffirment leur confiance dans l'utilisation de politiques micro-économiques qui favoriseront un redressement positif. Comme je l'ai déjà mentionné, nous avons, pendant une période de croissance lente, la tendance à accepter toute solution à court terme qui permette de sauver des emplois et de maintenir la solvabilité des entreprises. Si elles protègent l'inefficacité et les opérations coûteuses, de telles mesures défensives auront toutefois une sérieuse incidence à long terme sur notre capacité à remonter l'échelle de la croissance. Le Canada a tenté, avec raisonnablement de succès, d'éviter les mesures qui freinent le changement structurel. Les programmes de notre politique d'embauche visent, par exemple, à encourager la mobilité professionnelle et géographique et à soutenir les revenus des chômeurs plutôt qu'à promettre la sécurité d'emploi à un poste et à un lieu donnés.

Nous appuyons donc l'acceptation de la proposition du secrétaire général concernant des ajustements positifs, étant entendu que cette acceptation ne limite pas la liberté qu'a notre gouvernement de poursuivre des objectifs non économiques valables ou de faire des interventions sélectives pour alléger les cas de misère véritable et d'ajustement subit. Dans cet esprit, nous accueillons favorablement les orientations proposées par le secrétaire général au regard des politiques d'ajustement et nous sommes d'avis qu'elles devraient être rendus publiques. C'est là un élément important du programme d'action commune et son adoption par les membres devrait permettre d'assurer qu'une solide reprise économique entraînera une amélioration réelle du niveau de vie des populations qui composent ou non la zone OCDE.